MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP 18-7-60 069281

8ème année n° 30

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

Ministère de l'Agriculture
STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS
VITICOLES

Montpellier le I5 Juillet I960

Ecole Nationale d'Agriculture de
Montpellier

NOTE n° 11

COCHYLIS

Le traitement curatif des chenilles de 2ème génération est à effectuer dès maintenant avec une spécialité à base d'ester phosphorique.

Cette indication est particulièrement valable pour le Sud-Est de Carcassonne, le Val de l'Agne et le Limouxin (Aude).

MILDIOU

Les averses orageuses des 7 et 8 juillet ont provoqué la formation de taches sur les feuilles non protégées des extrémités des rameaux en voie de croissance.

Le temps incertain actuel risque d'entraîner leur multiplication et l'apparition - vers la fin du mois - de rot-brun sur les grappes des souches insuffisamment défendues.

Le traitement qui s'impose, sera fait avec un produit dont l'action persistante sur la végétation se maintiendra jusqu'à la période normale de la chute des feuilles.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles,

G. BERNON

P 334

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956.